

**REPUBLIQUE DU NIGER**  
**CABINET DU PREMIER MINISTRE**

*Initiative pour la Transparence des Industries Extractives*

✧ **ITIE NIGER** ✧

**RAPPORT DE MISSION DE VERIFICATION DE  
LA COLLECTE ET DE LA RECONCILIATION DES  
REVENUS MINIERES ET PETROLIERS  
REVENUS 2005 - 2006**

**(Rapport définitif)**

**Août 2009**

# **SOMMAIRE**

	<b><u>Pages</u></b>
I. INTRODUCTION.....	1
II. RECONCILIATION DES DONNEES .....	7
2.1 DEFINITION DES RUBRIQUES IMPÔTS, TAXES, REDEVANCES ET AUTRES CONTRIBUTIONS.....	8
2.2 RECONCILIATION GLOBALE 2005.....	12
2.3 RECONCILIATION GLOBALE 2006.....	24
III. PUBLICATION DES REVENUS ISSUS DES INDUSTRIES EXTRACTIVES.....	38
IV. ANALYSE GLOBALE DES ECARTS.....	45
V. REMARQUES SUR LA COLLECTE ET LA PUBLICATION .....	47
VI. RECOMMANDATIONS .....	49
VII. OPINION DE L'EXPERT INDEPENDANT.....	52
VIII. ANNEXES.....	54
- Modèles de déclaration	
- Modèle de réconciliation des données	
- Modèle de publication des résultats	

**I. INTRODUCTION**

## **I. INTRODUCTION**

### **1. Contexte de la mission**

L'industrie minière est un des piliers de l'économie du Niger et le principal moteur de développement. Avec la remontée des cours des matières premières, l'on fonde un espoir sur une augmentation de la contribution du secteur au développement économique du pays.

Compte tenu de l'importance du secteur minier et pétrolier comme facteur de croissance économique, le Gouvernement a décidé de les inscrire comme axe prioritaire de sa stratégie de développement accéléré et de lutte contre la pauvreté.

Dans le but de maximiser les effets positifs des industries extractives, l'État a adhéré à l'Initiative pour la Transparence des Industries Extractives (ITIE) en mars 2005.

La mise en œuvre de cette initiative au Niger est appuyée par l'Union Européenne à travers le Programme de renforcement et de Diversification du Secteur Minier dans son volet « Appui institutionnel » au Ministère des Mines et de l'Énergie.

#### **1-1. Engagement du Gouvernement**

En adhérant à l'ITIE, le gouvernement nigérien a souscrit aux principes suivants :

- La publication régulière de tous les paiements faits par les compagnies et de tous les revenus perçus par le gouvernement de façon compréhensible et accessible par un large public ;
- La réconciliation des informations sur les paiements versés et les revenus perçus ;
- L'audit indépendant de ces paiements et de ces revenus ;
- L'inclusion de la société civile dans la mise en place, le suivi et l'évaluation de ce processus ;
- Le développement d'un plan d'actions soutenable pour la mise en œuvre de l'initiative avec le soutien des partenaires du développement.

#### **1.2 Fonctionnement de l'ITIE-Niger**

La responsabilité du fonctionnement de l'ITIE-Niger a été confiée à un Comité National de Concertation (CNC) composé de représentants des administrations, compagnies minières et de la société civile.

Celui-ci s'appuie sur le travail de trois sous-comités :

- Le sous-comité Collecte et Audit, chargé de superviser la collecte, la réconciliation et la vérification des données sur les revenus générés par le secteur minier et pétrolier ;
- Le sous-comité Communication qui est chargé de la publication et de la communication des résultats ;
- Le sous-comité Renforcement des capacités qui est chargé du renforcement des capacités des diverses parties prenantes de façon à soutenir le processus et à



faciliter la compréhension et la bonne utilisation des informations générées par l'ITIE-Niger.

La coordination, l'animation et le suivi de la mise en œuvre de l'initiative seront assurés par un Secrétariat Permanent rattaché au Cabinet du Premier Ministre.

### 1.3 Rôle du sous-comité Collecte et Audit

- Déterminer la liste des entreprises couvertes par l'ITIE ;
- Déterminer les catégories de revenus couvertes par l'ITIE, dans le respect des règles de l'ITIE internationale ;
- Déterminer la période sur laquelle portera le premier exercice de collecte et de réconciliation puis la périodicité des exercices ultérieurs ;
- Déterminer la (ou les) devise dans laquelle seront établis les rapports ;
- Approuver les formulaires de déclaration des revenus tirés par le gouvernement de l'industrie extractive ;
- Approuver les formulaires de déclaration des paiements versés par l'industrie extractive au Niger ;
- Elaborer, dans le respect des règles internationales de l'ITIE, les termes de référence du consultant indépendant qui devra réaliser la collecte et la réconciliation des paiements des entreprises extractives et des revenus du gouvernement ;
- Superviser le processus d'appel d'offres et de recrutement des consultants indépendants ;
- Recevoir le rapport des consultants indépendants.

### 1.4 Situation du secteur minier (source : Ministère des Mines et de l'Energie)

#### 1.4.1 Situation de l'exploration en 2005/2006

##### Nombre de permis de recherche en cours de validité

Secteur minier	Nombre de permis
Uranium	9
Or	8
Pétrole	4

### 1.4.2 Situation de l'exploitation

Substances	Sociétés	Production	Observation
Charbon	SONICHAR	182 060 tonnes en 2005 et 176 320 tonnes en 2006	1 concession dans le Tim Mersoi
Uranium	COMINAK	3093 tonnes en 2005 et 3434 tonnes en 2006	2 amodiations dans la concession d'Arlit et 1 permis d'exploitation
	SOMAIR		3 amodiations dans la concession d'Arlit
Or	SML	3001 kg en 2005 et 1481 kg en 2006	1 permis dans le Liptako
	Orpaillage	1961 kg en 2005 et 1091 kg en 2006	Artisans
Sel	FORACO/IGN		1 permis dans le bassin de Tim Mersoi

### 1.5 Objectifs de la mission

La mission consiste essentiellement :

- En la réconciliation des flux des revenus et paiements collectés par le sous-comité « Collecte et Audit » ;
- En l'analyse des écarts et l'organisation d'une collecte complémentaire pour réconcilier les données ;
- En la réalisation d'une synthèse des flux, compréhensible par un public non expert ;
- En la formulation de recommandations jugées à même d'améliorer la transparence, la collecte et la réconciliation des paiements effectués par les entreprises et des revenus reçus par les administrations.

### 1.6 Champ couvert par la mission de vérification de la collecte et de la réconciliation des données

La vérification de la collecte et la réconciliation a porté sur les revenus générés par les entreprises opérant dans le secteur en 2005 - 2006 et dont le niveau des paiements par nature

d'impôt, taxe, redevance ou autres contributions n'est pas frappé par le seuil de matérialité tel que prévu par les TDR soit 10 millions de FCFA.

### **1.6.1 Sociétés retenues pour la réconciliation**

Il s'agit de :

- Pour la phase d'exploitation :
  - Compagnie Minière d'Akouta (Cominak) ;
  - Société des Mines de l'Air (Somair) ;
  - Société des Mines du Liptako (SML).
  
- Pour la phase de recherche :
  - Areva - NC - Niger ;
  - St Jude Resources Ltd ;
  - CNPC - Niger Petroleum ;
  - Sonatrach Sipex Niger branch ;
  - Vergene ;
  - Orezone ;
  - NorthWestern Mineral Venture ;
  - North Atlantic Resource ;
  - Petronas Carigali ;
  - Société Rio Tinto Mining and Exp. Ltd.

S'agissant de la Sonichar, elle n'a pas été intégrée du fait qu'elle n'est pas astreinte au paiement de redevance minière et qu'elle n'a pas réalisé de bénéfices imposables sur la période concernée (ces revenus représentent le cœur de l'ITIE).

Il y a lieu de déterminer les conditions de son intégration dans l'appréciation des contributions globales du secteur aux recettes budgétaires et/ou à l'économie nationale.

### **1.6.2 Nature des revenus retenus dans le cadre de cette mission**

Ce sont les revenus de l'étendue 1 et 2 collectés dans le cadre du rapport interne du Secrétariat Permanent de l'ITIE - Niger.

## **1.7 Méthodes comptables**

### **1.7.1 Comptabilité de caisse**

Les déclarations des paiements et des revenus perçus sont basées sur la méthode de comptabilité de caisse.

### **1.7.2 La devise utilisée**

L'ensemble des flux financiers est exprimé en FCFA.

### **1.7.3 Le seuil de matérialité**

Le seuil de matérialité retenu par le Comité est de 10 millions de FCFA.  
Un paiement ou un revenu sera jugé conséquent s'il est supérieur à 10 millions de FCFA.

### **1.7.4 Réconciliation des données**

La réconciliation des données a été effectuée et présentée par société et sous forme détaillée selon les nomenclatures prévues sur le modèle de saisie proposé dans notre rapport de démarrage, version finale.

Nous avons procédé à une comparaison des paiements et revenus relatifs à la période, selon les dites nomenclatures avec identification et analyse des écarts éventuels.

### **1.7.5 Portée de la mission de vérification**

Il y a lieu de préciser qu'il ne s'agit pas d'un audit ; nous n'avons donc pas eu à vérifier les matières imposables ni les bases imposables desquelles découlent les données collectées.

Seuls les rapports de certification des comptes des exercices 2005 et 2006 d'une des sociétés d'exploitation nous ont été fournis. Nous avons obtenu les lois de règlement pour les années budgétaires 2005 et 2006 de l'Etat.

Il faut noter qu'en tout état de cause, les rapports de certification des comptes des sociétés et les lois de règlement sont de portée générale et ne comportent pas de détails suffisants pour conforter les déclarations des entités.

Notre mission a consisté en la réconciliation des données collectées par la sous-commission « Collecte et Audit » après correction des erreurs manifestes. Suite à quoi, pour réconcilier les données contradictoires, des demandes de précisions (voire collecte complémentaire des données) à adresser aux différentes entités déclarantes par l'intermédiaire du Secrétariat Permanent ont été préparées.

Il faut donc essentiellement noter que :

- Lorsqu'une Société déclarante et une entité déclarante de l'État ont fourni les mêmes données pour le même impôt, taxe ou redevance il a été considéré que la conciliation est probante ;
- Lorsqu'une Société déclarante n'a pas déclaré de paiement au titre d'un impôt, taxe ou redevance et que l'entité déclarante de l'Etat au titre de cet impôt, taxe ou redevance n'a pas non plus déclaré d'encaissement, il a été considéré qu'il n'y a pas matière à se prononcer.

## **II. RECONCILIATION DES DONNEES**

**2.1. DEFINITION DES RUBRIQUES IMPÔTS, TAXES,  
REDEVANCES ET AUTRES CONTRIBUTIONS**

## **2.1 Définition des rubriques impôts, taxes, redevances et autres contributions**

### **2.1.1 Flux de l'étendue 1**

Ce sont les revenus directs issus des industries extractives. Ils représentent le « cœur de l'ITIE ». Leur déclaration est obligatoire.

#### **- Autres contributions**

Cette rubrique est prévue pour contenir toutes autres contributions de l'étendue 1.

#### **- Contribution à la formation**

C'est une contribution financière des entreprises titulaires de permis de recherche à la formation du personnel de l'Administration des Mines et Géologie. Les modalités de son paiement sont fixées par la convention minière.

#### **- Dépenses engagées par l'Etat**

Au cas où l'Etat aurait effectué des travaux de recherche sur un périmètre donné avant l'octroi d'un permis de recherche sur ce périmètre, les dépenses y afférentes sont alors actualisées à la date de l'émission du permis d'exploitation et remboursées à l'Etat. Les montants et les modalités sont précisés dans la convention minière.

#### **- Dividendes**

Il s'agit des bénéfices distribués et attribués proportionnellement à la participation au capital de chaque actionnaire.

#### **- Droits Fixes**

Toute demande concernant l'attribution, le renouvellement, l'extension, la prolongation, la cession, la transmission, l'amodiation, la transformation, la fusion ou la division d'un titre minier ou de carrière, d'une autorisation de prospection, d'une autorisation d'exploitation artisanale ou d'un agrément à la commercialisation des substances issues des exploitations minières artisanales est soumise au paiement d'un droit fixe.

#### **- Impôt sur les Bénéfices (ISB) ancien IC/BIC**

Les titulaires d'un permis d'exploitation de substances minières, les personnes morales titulaires d'une autorisation d'ouverture et d'exploitation de carrière et les coopératives ou groupements d'intérêt économique titulaires d'autorisation d'exploitation artisanale de substances minières sont assujettis au paiement de l'impôt cédulaire sur les bénéfices.

- **IRVM**

Les dividendes, jetons ou tous autres produits distribués à leurs actionnaires par les entreprises d'exploitation constituées sous forme de sociétés commerciales, sont assujettis à un impôt sur le revenu des capitaux mobiliers.

- **Redevance Minière**

Les exploitants de substances minières (à l'exception des titulaires des autorisations d'exploitation artisanale) sont assujettis au paiement d'une redevance minière dont l'assiette est la valeur marchande du produit extrait. La redevance minière est liquidée à l'occasion de la sortie du stock en vue de la vente.

- **Redevance superficielle annuelle**

L'autorisation de prospection, le permis de recherche, le permis d'exploitation et l'autorisation d'exploitation artisanale et l'autorisation d'exploitation de carrière sont soumis au paiement d'une redevance superficielle annuelle dont les taux sont fixés par le code minier.

### 2.1.2 **Flux de l'étendue 2**

Ce sont les revenus subsidiaires induits par les industries extractives. Leur déclaration est optionnelle.

- **Autres (vignettes, pénalités, retenues sur jetons de présence, CNSS...)**

Cette rubrique contient tous autres paiements/revenus de l'étendue 2.

- **Droits de Douanes et taxes assimilées**

Cette rubrique regroupe tous les droits et taxes payées à l'Administration des Douanes à l'occasion de l'introduction ou de la sortie de matières et fournitures dans ou hors du territoire nigérien.

- **Droits de timbre, d'enregistrement, d'immatriculation et**



### publicité foncière

Certains actes des entreprises sont soumis à enregistrement et au droit de timbre ; les actes portant sur les propriétés immobilières peuvent donner lieu à une procédure d'immatriculation et de publicité.

#### - Impôt Unique sur les Traitements et Salaires (IUTS)

Cet impôt dû par le personnel des entreprises est retenu à la source sur les salaires et reversé à l'Etat.

#### - Précompte BIC

Les personnes qui exercent une activité commerciale ou non commerciale sont soumises à un précompte sur l'impôt dû au titre des bénéfices.

#### - Taxe immobilière

C'est une taxe établie sur les propriétés bâties tels que maisons, fabriques, manufactures, usines, ateliers, magasins, entrepôts, garages, et d'une manière générale à toutes les constructions en dur, semi-dur, banco amélioré ou ordinaire, fixés au sol à perpétuelle demeure.

#### - Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA), retenue à la source (et TVA facturée)

En raison de leur importance, certaines entreprises sont appelées à retenir pour le compte de l'Etat, la TVA qui leur est facturée par les fournisseurs lors des achats de biens et services. Elles reversent en outre la TVA qu'elles facturent à leurs clients.

**2.2. RECONCILIATION GLOBALE 2005**

## ITIE - NIGER

## Réconciliation des déclarations des entités (Etat, Sociétés)

Sociétés :(Voir point 1.6.1)

Année des paiements/Perceptions: 2005

## FLUX DE L'ETENDUE 1

Nature des flux	Bénéficiaires	Montants en FCFA		
		Sociétés	Etat	Ecart
Redevance Minière	DGI	4 732 014 803	4 732 014 803	0
Dividendes	ONAREM (1)	594 440 191	594 440 191	0
IRCM	DGI	169 703 789	170 337 122	633 333
Contribution à la formation	MME	113 084 116	137 764 116	24 680 000
Redevance superficielle annuelle	MME	100 004 500	111 010 972	11 006 472
<b>TOTAUX FLUX DE L'ETENDUE 1</b>		<b>5 709 247 399</b>	<b>5 745 567 204</b>	<b>36 319 805</b>

## FLUX DE L'ETENDUE 2

Nature des flux	Bénéficiaires	Montants en FCFA		
		Sociétés	Etat	Ecart
Droits de Douanes et taxes assimilées	Douanes	380 232 841	336 052 887	-44 179 954
Précompte BIC	DGI	126 744 513	105 689 412	-21 055 101
TVA, retenue à la source (et TVA facturée)	DGI	326 218 894	322 086 230	-4 132 664
IUTS	DGI	1 307 062 022	1 292 842 572	-14 219 450
Autres (vignettes, pénalités, retenues : jetons de présence, CNSS...)	DGI	35 396 020	3 910 010	-31 486 010
<b>TOTAUX FLUX DE L'ETENDUE 2</b>		<b>2 175 654 290</b>	<b>2 060 581 111</b>	<b>-115 073 179</b>

<b>TOTAL FLUX DE L'ETENDUE 1 ET DE L'ETENDUE 2</b>		<b>7 884 901 689</b>	<b>7 806 148 315</b>	<b>-78 753 374</b>
--	--	----------------------	----------------------	--------------------

(1) Source MME

**RECONCILIATION PAR SOCIETE 2005**

## ITIE - NIGER

## Réconciliation des déclarations des entités (Etat, Sociétés)

Société : CominakAnnée des paiements/Perceptions: 2005FLUX DE L'ETENDUE 1

Nature des flux	Bénéficiaires	Montants en FCFA		
		Société	Etat	Ecart
Redevance Minière	DGI	2 111 941 264	2 111 941 264	0
Dividendes	ONAREM (1)	265 050 000	265 050 000	0
IRVM	DGI	80 994 715	81 628 048	633 333
Contribution à la formation	MME			0
Redevance superficière annuelle	MME			0
<b>TOTAUX FLUX DE L'ETENDUE 1</b>		<b>2 457 985 979</b>	<b>2 458 619 312</b>	<b>633 333</b>

FLUX DE L'ETENDUE 2

Nature des flux	Bénéficiaires	Montants en FCFA		
		Société	Etat	Ecart
Droits de Douanes et taxes assimilées	Douanes	211 143 553	166 568 067	-44 575 486
Précompte BIC	DGI	70 914 352	66 553 104	-4 361 248
TVA, retenue à la source (et TVA facturée)	DGI	213 348 391	204 569 749	-8 778 642
IUTS	DGI	704 899 614	704 899 614	0
Autres (vignettes, pénalités, retenues : jetons de présence, CNSS...)	DGI	20 907 468	783 238	-20 124 230
<b>TOTAUX FLUX DE L'ETENDUE 2</b>		<b>1 221 213 378</b>	<b>1 143 373 772</b>	<b>-77 839 606</b>

<b>TOTAL FLUX DE L'ETENDUE 1 ET DE L'ETENDUE 2</b>	<b>3 679 199 357</b>	<b>3 601 993 084</b>	<b>-77 206 273</b>
--	----------------------	----------------------	--------------------

(1) Source MME

## ITIE - NIGER

## Réconciliation des déclarations des entités (Etat, Sociétés)

Société : SomaïrAnnée des paiements/Perceptions: 2005FLUX DE L'ETENDUE 1

Nature des flux	Bénéficiaires	Montants en FCFA		
		Société	Etat	Ecart
Redevance Minière	DGI	1 520 102 121	1 520 102 121	0
Dividendes	ONAREM (1)	329 390 191	329 390 191	0
IRVM	DGI	88 709 074	88 709 074	0
Contribution à la formation	MME			0
Redevance superficielle annuelle	MME	11 054 000	11 054 000	0
<b>TOTAUX FLUX DE L'ETENDUE 1</b>		<b>1 949 255 386</b>	<b>1 949 255 386</b>	<b>0</b>

FLUX DE L'ETENDUE 2

Nature des flux	Bénéficiaires	Montants en FCFA		
		Société	Etat	Ecart
Droits de Douanes et taxes assimilées	Douanes	169 089 288	117 886 810	-51 202 478
Précompte BIC	DGI	31 215 474	17 465 573	-13 749 901
TVA, retenue à la source (et TVA facturée)	DGI	112 870 503	117 516 481	4 645 978
IUTS	DGI	552 375 634	552 375 634	0
Autres (vignettes, pénalités, retenues : jetons de présence, CNSS...)	DGI	14 488 552	3 126 772	-11 361 780
<b>TOTAUX FLUX DE L'ETENDUE 2</b>		<b>880 039 451</b>	<b>808 371 270</b>	<b>-71 668 181</b>

<b>TOTAL FLUX DE L'ETENDUE 1 ET DE L'ETENDUE 2</b>		<b>2 829 294 837</b>	<b>2 757 626 656</b>	<b>-71 668 181</b>
--	--	----------------------	----------------------	--------------------

(1) Source MME

## ITIE - NIGER

## Réconciliation des déclarations des entités (Etat, Sociétés)

Société : SMLAnnée des paiements/Perceptions: 2005FLUX DE L'ETENDUE 1

Nature des flux	Bénéficiaires	Montants en FCFA		
		Société	Etat	Ecart
Redevance Minière	DGI	1 099 971 418	1 099 971 418	0
Dividendes	ONAREM			0
IRVM	DGI		0	0
Contribution à la formation	MME			0
Redevance superficielle annuelle	MME			0
<b>TOTAUX FLUX DE L'ETENDUE 1</b>		<b>1 099 971 418</b>	<b>1 099 971 418</b>	<b>0</b>

FLUX DE L'ETENDUE 2

Nature des flux	Bénéficiaires	Montants en FCFA		
		Société	Etat	Ecart
Droits de Douanes et taxes assimilées	Douanes		51 598 010	51 598 010
Précompte BIC	DGI	24 614 687	21 670 735	-2 943 952
TVA, retenue à la source (et TVA facturée)	DGI		0	0
IUTS	DGI	35 567 324	35 567 324	0
Autres (vignettes, pénalités, retenues : jetons de présence, CNSS...)	DGI			0
<b>TOTAUX FLUX DE L'ETENDUE 2</b>		<b>60 182 011</b>	<b>108 836 069</b>	<b>48 654 058</b>

<b>TOTAL FLUX DE L'ETENDUE 1 ET DE L'ETENDUE 2</b>	<b>1 160 153 429</b>	<b>1 208 807 487</b>	<b>48 654 058</b>
--	----------------------	----------------------	-------------------

## ITIE - NIGER

## Réconciliation des déclarations des entités (Etat, Sociétés)

Société : ArevaAnnée des paiements/Perceptions: 2005FLUX DE L'ETENDUE 1

Nature des flux	Bénéficiaires	Montants en FCFA		
		Société	Etat	Ecart
Redevance Minière	DGI			0
Dividendes	ONAREM			0
IRVM	DGI			0
Contribution à la formation	MME	20 000 000	20 000 000	0
Redevance superficielle annuelle	MME	56 229 500	56 229 500	0
<b>TOTAUX FLUX DE L'ETENDUE 1</b>		<b>76 229 500</b>	<b>76 229 500</b>	<b>0</b>

FLUX DE L'ETENDUE 2

Nature des flux	Bénéficiaires	Montants en FCFA		
		Société	Etat	Ecart
Droits de Douanes et taxes assimilées	Douanes			0
Précompte BIC	DGI			0
TVA, retenue à la source (et TVA facturée)	DGI			0
IUTS	DGI	14 219 450		-14 219 450
Autres (vignettes, pénalités, retenues : jetons de présence, CNSS...)	DGI			0
<b>TOTAUX FLUX DE L'ETENDUE 2</b>		<b>14 219 450</b>	<b>0</b>	<b>-14 219 450</b>

<b>TOTAL FLUX DE L'ETENDUE 1 ET DE L'ETENDUE 2</b>		<b>90 448 950</b>	<b>76 229 500</b>	<b>-14 219 450</b>
--	--	-------------------	-------------------	--------------------



## ITIE - NIGER

## Réconciliation des déclarations des entités (Etat, Sociétés)

Société : St JudeAnnée des paiements/Perceptions: 2005FLUX DE L'ETENDUE 1

Nature des flux	Bénéficiaires	Montants en FCFA		
		Société	Etat	Ecart
Redevance Minière	DGI			0
Dividendes	ONAREM			0
IRVM	DGI			0
Contribution à la formation	MME	10 260 000	19 540 000	9 280 000
Redevance superficière annuelle	MME			0
<b>TOTAUX FLUX DE L'ETENDUE 1</b>		<b>10 260 000</b>	<b>19 540 000</b>	<b>9 280 000</b>

FLUX DE L'ETENDUE 2

Nature des flux	Bénéficiaires	Montants en FCFA		
		Société	Etat	Ecart
Droits de Douanes et taxes assimilées	Douanes			0
Précompte BIC	DGI			0
TVA, retenue à la source (et TVA facturée)	DGI			0
IUTS	DGI			0
Autres (vignettes, pénalités, retenues : jetons de présence, CNSS...)	DGI			0
<b>TOTAUX FLUX DE L'ETENDUE 2</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

<b>TOTAL FLUX DE L'ETENDUE 1 ET DE L'ETENDUE 2</b>		<b>10 260 000</b>	<b>19 540 000</b>	<b>9 280 000</b>
--	--	-------------------	-------------------	------------------

## ITIE - NIGER

## Réconciliation des déclarations des entités (Etat, Sociétés)

Société : CNPC - Niger PetroleumAnnée des paiements/Perceptions: 2005FLUX DE L'ETENDUE 1

Nature des flux	Bénéficiaires	Montants en FCFA		
		Société	Etat	Ecart
Redevance Minière	DGI			0
Dividendes	ONAREM			0
IRVM	DGI			0
Contribution à la formation	MME	72 404 116	72 404 116	0
Redevance superficière annuelle	MME	32 721 000	32 721 000	0
<b>TOTAUX FLUX DE L'ETENDUE 1</b>		<b>105 125 116</b>	<b>105 125 116</b>	<b>0</b>

FLUX DE L'ETENDUE 2

Nature des flux	Bénéficiaires	Montants en FCFA		
		Société	Etat	Ecart
Droits de Douanes et taxes assimilées	Douanes			0
Précompte BIC	DGI			0
TVA, retenue à la source (et TVA facturée)	DGI			0
IUTS	DGI			0
Autres (vignettes, pénalités, retenues : jetons de présence, CNSS...)	DGI			0
<b>TOTAUX FLUX DE L'ETENDUE 2</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

<b>TOTAL FLUX DE L'ETENDUE 1 ET DE L'ETENDUE 2</b>		<b>105 125 116</b>	<b>105 125 116</b>	<b>0</b>
--	--	--------------------	--------------------	----------

## ITIE - NIGER

## Réconciliation des déclarations des entités (Etat, Sociétés)

Société : VergeneAnnée des paiements/Perceptions: 2005FLUX DE L'ETENDUE 1

Nature des flux	Bénéficiaires	Montants en FCFA		
		Société	Etat	Ecarts
Redevance Minière	DGI			0
Dividendes	ONAREM			0
IRVM	DGI			0
Contribution à la formation	MME		15 400 000	15 400 000
Redevance superficière annuelle	MME			0
<b>TOTAUX FLUX DE L'ETENDUE 1</b>		<b>0</b>	<b>15 400 000</b>	<b>15 400 000</b>

FLUX DE L'ETENDUE 2

Nature des flux	Bénéficiaires	Montants en FCFA		
		Société	Etat	Ecarts
Droits de Douanes et taxes assimilées	Douanes			0
Précompte BIC	DGI			0
TVA, retenue à la source (et TVA facturée)	DGI			0
IUTS	DGI			0
Autres (vignettes, pénalités, retenues : jetons de présence, CNSS...)	DGI			0
<b>TOTAUX FLUX DE L'ETENDUE 2</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

<b>TOTAL FLUX DE L'ETENDUE 1 ET DE L'ETENDUE 2</b>		<b>0</b>	<b>15 400 000</b>	<b>15 400 000</b>
--	--	----------	-------------------	-------------------

## ITIE - NIGER

## Réconciliation des déclarations des entités (Etat, Sociétés)

Société : OrezoneAnnée des paiements/Perceptions: 2005FLUX DE L'ETENDUE 1

Nature des flux	Bénéficiaires	Montants en FCFA		
		Société	Etat	Ecart
Redevance Minière	DGI			0
Dividendes	ONAREM			0
IRVM	DGI			0
Contribution à la formation	MME	10 420 000	10 420 000	0
Redevance superficière annuelle	MME			0
<b>TOTAUX FLUX DE L'ETENDUE 1</b>		<b>10 420 000</b>	<b>10 420 000</b>	<b>0</b>

FLUX DE L'ETENDUE 2

Nature des flux	Bénéficiaires	Montants en FCFA		
		Société	Etat	Ecart
Droits de Douanes et taxes assimilées	Douanes			0
Précompte BIC	DGI			0
TVA, retenue à la source (et TVA facturée)	DGI			0
IUTS	DGI			0
Autres (vignettes, pénalités, retenues : jetons de présence, CNSS...)	DGI			0
<b>TOTAUX FLUX DE L'ETENDUE 2</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

<b>TOTAL FLUX DE L'ETENDUE 1 ET DE L'ETENDUE 2</b>		<b>10 420 000</b>	<b>10 420 000</b>	<b>0</b>
--	--	-------------------	-------------------	----------

## ITIE - NIGER

## Réconciliation des déclarations des entités (Etat, Sociétés)

Société : Petronas CarigaliAnnée des paiements/Perceptions: 2005FLUX DE L'ETENDUE 1

Nature des flux	Bénéficiaires	Montants en FCFA		
		Société	Etat	Ecart
Redevance Minière	DGI			0
Dividendes	ONAREM			0
IRVM	DGI			0
Contribution à la formation	MME			0
Redevance superficielle annuelle	MME		11 006 472	11 006 472
<b>TOTAUX FLUX DE L'ETENDUE 1</b>		<b>0</b>	<b>11 006 472</b>	<b>11 006 472</b>

FLUX DE L'ETENDUE 2

Nature des flux	Bénéficiaires	Montants en FCFA		
		Société	Etat	Ecart
Droits de Douanes et taxes assimilées	Douanes			0
Précompte BIC	DGI			0
TVA, retenue à la source (et TVA facturée)	DGI			0
IUTS	DGI			0
Autres (vignettes, pénalités, retenues : jetons de présence, CNSS...)	DGI			0
<b>TOTAUX FLUX DE L'ETENDUE 2</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

<b>TOTAL FLUX DE L'ETENDUE 1 ET DE L'ETENDUE 2</b>		<b>0</b>	<b>11 006 472</b>	<b>11 006 472</b>
--	--	----------	-------------------	-------------------

**2.3 RECONCILIATION GLOBALE 2006**

## ITIE - NIGER

## Réconciliation des déclarations des entités (Etat, Sociétés)

Sociétés : (Voir point 1.6.1)

Année des paiements/Perceptions: 2006

## FLUX DE L'ETENDUE 1

Nature des flux	Bénéficiaires	Montants en FCFA		
		Sociétés	Etat	Ecart
Redevance Minière	DGI	6 574 840 463	6 574 840 463	0
ISB (IC/BIC)	DGI	1 333 040 240	1 333 040 240	0
Dividendes	SOPAMIN (1)	658 780 381	658 780 381	0
IRCM	DGI	280 000 000	280 000 000	0
Contribution à la formation	MME	252 124 047	230 135 125	-21 988 922
Redevance superficière annuelle	MME	123 107 420	113 717 230	-9 390 190
Droits Fixes	MME	17 200 000	29 200 000	12 000 000
<b>TOTAUX FLUX DE L'ETENDUE 1</b>		<b>9 239 092 551</b>	<b>9 219 713 439</b>	<b>-19 379 112</b>

## FLUX DE L'ETENDUE 2

Nature des flux	Bénéficiaires	Montants en FCFA		
		Sociétés	Etat	Ecart
Droits de Douanes et taxes assimilées	DGI	409 492 215	392 229 931	-17 262 284
Précompte BIC	DGI	493 451 089	473 839 000	-19 612 089
TVA, retenue à la source (et TVA facturée)	DGI	450 639 119	417 122 742	-33 516 377
IUTS	DGI	1 568 481 306	1 509 438 465	-59 042 841
<b>TOTAUX FLUX DE L'ETENDUE 2</b>		<b>2 922 063 729</b>	<b>2 792 630 138</b>	<b>-129 433 591</b>
<b>TOTAL FLUX DE L'ETENDUE 1 ET DE L'ETENDUE 2</b>		<b>12 161 156 280</b>	<b>12 012 343 577</b>	<b>-148 812 703</b>

(1) Source MME

**RECONCILIATION PAR SOCIETE 2006**



## ITIE - NIGER

## Réconciliation des déclarations des entités (Etat, Sociétés)

Société : Cominak

Année des paiements/Perceptions: 2006

## FLUX DE L'ETENDUE 1

Nature des flux	Bénéficiaires	Montants en FCFA		
		Société	Etat	Ecart
Redevance Minière	DGI	3 538 606 690	3 538 606 690	0
ISB (IC/BIC)	DGI		0	0
Dividendes	SOPAMIN		0	0
IRCM	DGI		0	0
Contribution à la formation	MME			0
Redevance superficielle annuelle	MME	13 918 570	4 528 380	-9 390 190
Droits Fixes	MME			0
<b>TOTAUX FLUX DE L'ETENDUE 1</b>		<b>3 552 525 260</b>	<b>3 543 135 070</b>	<b>-9 390 190</b>

## FLUX DE L'ETENDUE 2

Nature des flux	Bénéficiaires	Montants en FCFA		
		Société	Etat	Ecart
Droits de Douanes et taxes assimilées	Douanes	227 695 803	182 998 852	-44 696 951
Précompte BIC	DGI	78 786 052	76 682 008	-2 104 044
TVA, retenue à la source (et TVA facturée)	DGI	253 291 199	252 032 358	-1 258 841
IUTS	DGI	761 783 456	761 783 456	0
<b>TOTAUX FLUX DE L'ETENDUE 2</b>		<b>1 321 556 510</b>	<b>1 273 496 674</b>	<b>-48 059 836</b>

<b>TOTAL FLUX DE L'ETENDUE 1 ET DE L'ETENDUE 2</b>		<b>4 874 081 770</b>	<b>4 816 631 744</b>	<b>-57 450 026</b>
--	--	----------------------	----------------------	--------------------

## ITIE - NIGER

## Réconciliation des déclarations des entités (Etat, Sociétés)

Société : Somaïr

Année des paiements/Perceptions: 2006

## FLUX DE L'ETENDUE 1

Nature des flux	Bénéficiaires	Montants en FCFA		
		Société	Etat	Ecart
Redevance Minière	DGI	2 115 562 986	2 115 562 986	0
ISB (IC/BIC)	DGI	1 333 040 240	1 333 040 240	0
Dividendes	SOPAMIN (1)	658 780 381	658 780 381	0
IRCM	DGI	280 000 000	280 000 000	0
Contribution à la formation	MME	0		0
Redevance superficière annuelle	MME	20 773 000	20 773 000	0
Droits Fixes	MME		0	0
<b>TOTAUX FLUX DE L'ETENDUE 1</b>		<b>4 408 156 607</b>	<b>4 408 156 607</b>	<b>0</b>

## FLUX DE L'ETENDUE 2

Nature des flux	Bénéficiaires	Montants en FCFA		
		Société	Etat	Ecart
Droits de Douanes et taxes assimilées	Douanes	181 796 412	143 070 232	-38 726 180
Précompte BIC	DGI	38 681 451	21 173 406	-17 508 045
TVA, retenue à la source (et TVA facturée)	DGI	197 347 920	165 090 384	-32 257 536
IUTS	DGI	600 242 811	600 242 811	0
<b>TOTAUX FLUX DE L'ETENDUE 2</b>		<b>1 018 068 594</b>	<b>929 576 833</b>	<b>-88 491 761</b>

<b>TOTAL FLUX DE L'ETENDUE 1 ET DE L'ETENDUE 2</b>		<b>5 426 225 201</b>	<b>5 337 733 440</b>	<b>-88 491 761</b>
--	--	----------------------	----------------------	--------------------

(1) Source MME

## ITIE - NIGER

## Réconciliation des déclarations des entités (Etat, Sociétés)

Société : SML

Année des paiements/Perceptions: 2006

## FLUX DE L'ETENDUE 1

Nature des flux	Bénéficiaires	Montants en FCFA		
		Société	Etat	Ecarts
Redevance Minière	DGI	920 670 787	920 670 787	0
ISB (IC/BIC)	DGI			0
Dividendes	SOPAMIN			0
IRCM	DGI		0	0
Contribution à la formation	MME			0
Redevance superficière annuelle	MME			0
Droits Fixes	MME		0	0
<b>TOTAUX FLUX DE L'ETENDUE 1</b>		<b>920 670 787</b>	<b>920 670 787</b>	<b>0</b>

## FLUX DE L'ETENDUE 2

Nature des flux	Bénéficiaires	Montants en FCFA		
		Société	Etat	Ecarts
Droits de Douanes et taxes assimilées	Douanes		66 160 847	66 160 847
Précompte BIC	DGI	375 983 586	375 983 586	0
TVA, retenue à la source (et TVA facturée)	DGI			0
IUTS	DGI	147 060 134	147 412 198	352 064
<b>TOTAUX FLUX DE L'ETENDUE 2</b>		<b>523 043 720</b>	<b>589 556 631</b>	<b>66 512 911</b>

<b>TOTAL FLUX DE L'ETENDUE 1 ET DE L'ETENDUE 2</b>	<b>1 443 714 507</b>	<b>1 510 227 418</b>	<b>66 512 911</b>
--	----------------------	----------------------	-------------------

ITIE - NIGER

## Réconciliation des déclarations des entités (Etat, Sociétés)

**Société** : Areva**Année des paiements/Perceptions**: 2006**FLUX DE L'ETENDUE 1**

Nature des flux	Bénéficiaires	Montants en FCFA		
		Société	Etat	Ecart
Redevance Minière	DGI			0
ISB (IC/BIC)	DGI			0
Dividendes	SOPAMIN			0
IRVM	DGI			0
Contribution à la formation	MME	20 000 000	20 000 000	0
Redevance superficielle annuelle	MME	55 694 850	55 694 850	0
Droits Fixes	MME	17 200 000	17 200 000	0
<b>TOTAUX FLUX DE L'ETENDUE 1</b>		<b>92 894 850</b>	<b>92 894 850</b>	<b>0</b>

MME

**FLUX DE L'ETENDUE 2**

DGI

Nature des flux	Bénéficiaires	Montants en FCFA		
		Société	Etat	Ecart
Droits de Douanes et taxes assimilées	Douanes			0
Précompte BIC	DGI			0
TVA, retenue à la source (et TVA facturée)	DGI			0
IUTS	DGI	59 394 905		-59 394 905
<b>TOTAUX FLUX DE L'ETENDUE 2</b>		<b>59 394 905</b>	<b>0</b>	<b>-59 394 905</b>

<b>TOTAL FLUX DE L'ETENDUE 1 ET DE L'ETENDUE 2</b>		<b>152 289 755</b>	<b>92 894 850</b>	<b>-59 394 905</b>
--	--	--------------------	-------------------	--------------------

ITIE - NIGER

## Réconciliation des déclarations des entités (Etat, Sociétés)

**Société : St Jude****Année des paiements/Perceptions: 2006****FLUX DE L'ETENDUE 1**

Nature des flux	Bénéficiaires	Montants en FCFA		
		Société	Etat	Ecarts
Redevance Minière	DGI			0
ISB (IC/BIC)	DGI			0
Dividendes	SOPAMIN			0
IRVM	DGI			0
Contribution à la formation	MME	31 425 157	36 570 000	5 144 843
Redevance superficière annuelle	MME			0
Droits Fixes	MME			0
<b>TOTAUX FLUX DE L'ETENDUE 1</b>		<b>31 425 157</b>	<b>36 570 000</b>	<b>5 144 843</b>

MME

**FLUX DE L'ETENDUE 2**

DGI

Nature des flux	Bénéficiaires	Montants en FCFA		
		Société	Etat	Ecarts
Droits de Douanes et taxes assimilées	Douanes			0
Précompte BIC	DGI			0
TVA, retenue à la source (et TVA facturée)	DGI			0
IUTS	DGI			0
<b>TOTAUX FLUX DE L'ETENDUE 2</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

<b>TOTAL FLUX DE L'ETENDUE 1 ET DE L'ETENDUE 2</b>		<b>31 425 157</b>	<b>36 570 000</b>	<b>5 144 843</b>
--	--	-------------------	-------------------	------------------

## ITIE - NIGER

## Réconciliation des déclarations des entités (Etat, Sociétés)

Société : CNPC - Niger Petroleum

Année des paiements/Perceptions: 2006

## FLUX DE L'ETENDUE 1

Nature des flux	Bénéficiaires	Montants en FCFA		
		Société	Etat	Ecart
Redevance Minière	DGI			0
ISB (IC/BIC)	DGI			0
Dividendes	SOPAMIN			0
IRVM	DGI			0
Contribution à la formation	MME	80 648 890	80 648 890	0
Redevance superficière annuelle	MME	32 721 000	32 721 000	0
Droits Fixes	MME			0
<b>TOTAUX FLUX DE L'ETENDUE 1</b>		<b>113 369 890</b>	<b>113 369 890</b>	<b>0</b>

MME

## FLUX DE L'ETENDUE 2

DGI

Nature des flux	Bénéficiaires	Montants en FCFA		
		Société	Etat	Ecart
Droits de Douanes et taxes assimilées	Douanes			0
Précompte BIC	DGI			0
TVA, retenue à la source (et TVA facturée)	DGI			0
IUTS	DGI			0
<b>TOTAUX FLUX DE L'ETENDUE 2</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

<b>TOTAL FLUX DE L'ETENDUE 1 ET DE L'ETENDUE 2</b>		<b>113 369 890</b>	<b>113 369 890</b>	<b>0</b>
--	--	--------------------	--------------------	----------

ITIE - NIGER

### Réconciliation des déclarations des entités (Etat, Sociétés)

Société : Sonatrach - SIPEX - Niger Branch

Année des paiements/Perceptions: 2006

#### FLUX DE L'ETENDUE 1

Nature des flux	Bénéficiaires	Montants en FCFA		
		Société	Etat	Ecart
Redevance Minière	DGI			0
ISB (IC/BIC)	DGI			0
Dividendes	SOPAMIN			0
IRVM	DGI			0
Contribution à la formation	MME	75 000 000	37 646 235	-37 353 765
Redevance superficière annuelle	MME			0
Droits Fixes	MME			0
<b>TOTAUX FLUX DE L'ETENDUE 1</b>		<b>75 000 000</b>	<b>37 646 235</b>	<b>-37 353 765</b>

MME

#### FLUX DE L'ETENDUE 2

DGI

Nature des flux	Bénéficiaires	Montants en FCFA		
		Société	Etat	Ecart
Droits de Douanes et taxes assimilées	Douanes			0
Précompte BIC	DGI			0
TVA, retenue à la source (et TVA facturée)	DGI			0
IUTS	DGI			0
<b>TOTAUX FLUX DE L'ETENDUE 2</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

<b>TOTAL FLUX DE L'ETENDUE 1 ET DE L'ETENDUE 2</b>		<b>75 000 000</b>	<b>37 646 235</b>	<b>-37 353 765</b>
--	--	-------------------	-------------------	--------------------

ITIE - NIGER

## Réconciliation des déclarations des entités (Etat, Sociétés)

Société : NorthWest Venture

Année des paiements/Perceptions: 2006

### FLUX DE L'ETENDUE 1

Nature des flux	Bénéficiaires	Montants en FCFA		
		Société	Etat	Ecarts
Redevance Minière	DGI			0
ISB (IC/BIC)	DGI			0
Dividendes	SOPAMIN			0
IRVM	DGI			0
Contribution à la formation	MME	20 440 000	20 440 000	0
Redevance superficière annuelle	MME			0
Droits Fixes	MME			0
<b>TOTAUX FLUX DE L'ETENDUE 1</b>		<b>20 440 000</b>	<b>20 440 000</b>	<b>0</b>

MME

### FLUX DE L'ETENDUE 2

DGI

Nature des flux	Bénéficiaires	Montants en FCFA		
		Société	Etat	Ecarts
Droits de Douanes et taxes assimilées	Douanes			0
Précompte BIC	DGI			0
TVA, retenue à la source (et TVA facturée)	DGI			0
IUTS	DGI			0
<b>TOTAUX FLUX DE L'ETENDUE 2</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

<b>TOTAL FLUX DE L'ETENDUE 1 ET DE L'ETENDUE 2</b>		<b>20 440 000</b>	<b>20 440 000</b>	<b>0</b>
--	--	-------------------	-------------------	----------



ITIE - NIGER

## Réconciliation des déclarations des entités (Etat, Sociétés)

Société : North Atlantic Resources

Année des paiements/Perceptions: 2006

### FLUX DE L'ETENDUE 1

Nature des flux	Bénéficiaires	Montants en FCFA		
		Société	Etat	Ecart
Redevance Minière	DGI			0
ISB (IC/BIC)	DGI			0
Dividendes	SOPAMIN			0
IRVM	DGI			0
Contribution à la formation	MME		10 220 000	10 220 000
Redevance superficière annuelle	MME			
Droits Fixes	MME			
<b>TOTAUX FLUX DE L'ETENDUE 1</b>		<b>0</b>	<b>10 220 000</b>	<b>10 220 000</b>

MME

### FLUX DE L'ETENDUE 2

DGI

Nature des flux	Bénéficiaires	Montants en FCFA		
		Société	Etat	Ecart
Droits de Douanes et taxes assimilées	Douanes			0
Précompte BIC	DGI			0
TVA, retenue à la source (et TVA facturée)	DGI			0
IUTS	DGI			0
<b>TOTAUX FLUX DE L'ETENDUE 2</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

<b>TOTAL FLUX DE L'ETENDUE 1 ET DE L'ETENDUE 2</b>		<b>0</b>	<b>10 220 000</b>	<b>10 220 000</b>
--	--	----------	-------------------	-------------------

ITIE - NIGER

## Réconciliation des déclarations des entités (Etat, Sociétés)

**Société : Orezone****Année des paiements/Perceptions: 2006****FLUX DE L'ETENDUE 1**

Nature des flux	Bénéficiaires	Montants en FCFA		
		Société	Etat	Ecarts
Redevance Minière	DGI			0
ISB (IC/BIC)	DGI			0
Dividendes	SOPAMIN			0
IRVM	DGI			0
Contribution à la formation	MME	24 610 000	24 610 000	0
Redevance superficière annuelle	MME			0
Droits Fixes	MME			0
<b>TOTAUX FLUX DE L'ETENDUE 1</b>		<b>24 610 000</b>	<b>24 610 000</b>	<b>0</b>

MME

**FLUX DE L'ETENDUE 2**

DGI

Nature des flux	Bénéficiaires	Montants en FCFA		
		Société	Etat	Ecarts
Droits de Douanes et taxes assimilées	Douanes			0
Précompte BIC	DGI			0
TVA, retenue à la source (et TVA facturée)	DGI			0
IUTS	DGI			0
<b>TOTAUX FLUX DE L'ETENDUE 2</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

<b>TOTAL FLUX DE L'ETENDUE 1 ET DE L'ETENDUE 2</b>		<b>24 610 000</b>	<b>24 610 000</b>	<b>0</b>
--	--	-------------------	-------------------	----------

ITIE - NIGER

### Réconciliation des déclarations des entités (Etat, Sociétés)

Société : RIO TINTO

Année des paiements/Perceptions: 2006

#### FLUX DE L'ETENDUE 1

Nature des flux	Bénéficiaires	Montants en FCFA		
		Société	Etat	Ecarts
Redevance Minière	DGI			0
ISB (IC/BIC)	DGI			0
Dividendes	SOPAMIN			0
IRVM	DGI			0
Contribution à la formation	MME			0
Redevance superficière annuelle	MME			0
Droits Fixes	MME		12 000 000	12 000 000
<b>TOTAUX FLUX DE L'ETENDUE 1</b>		<b>0</b>	<b>12 000 000</b>	<b>12 000 000</b>

#### FLUX DE L'ETENDUE 2

Nature des flux	Bénéficiaires	Montants en FCFA		
		Société	Etat	Ecarts
Droits de Douanes et taxes assimilées	Douanes			0
Précompte BIC	DGI			0
TVA, retenue à la source (et TVA facturée)	DGI			0
IUTS	DGI			0
<b>TOTAUX FLUX DE L'ETENDUE 2</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL FLUX DE L'ETENDUE 1 ET DE L'ETENDUE 2</b>		<b>0</b>	<b>12 000 000</b>	<b>12 000 000</b>

**III. PUBLICATION DES REVENUS ISSUS DES INDUSTRIES EXTRACTIVES 2005 - 2006**

**PUBLICATION REVENUS 2005**

## ITIE - Niger

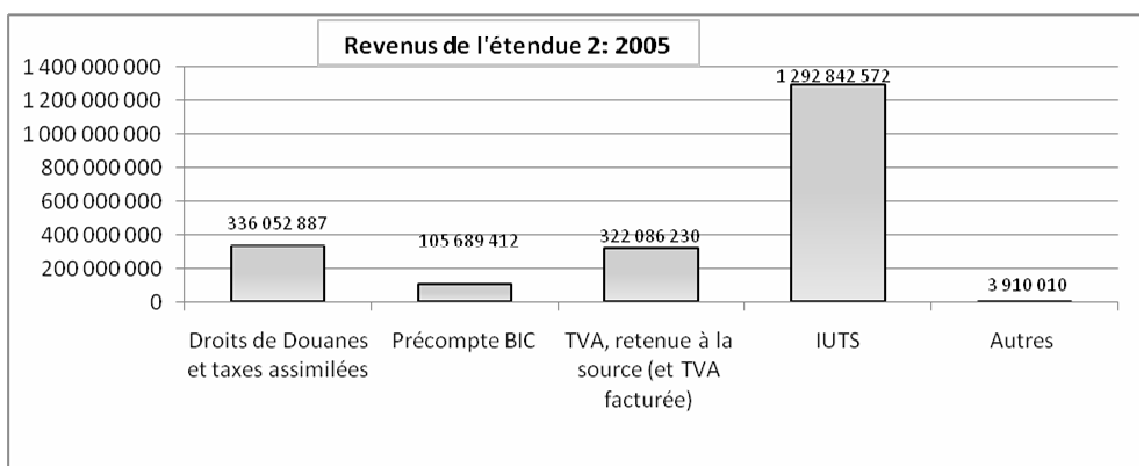
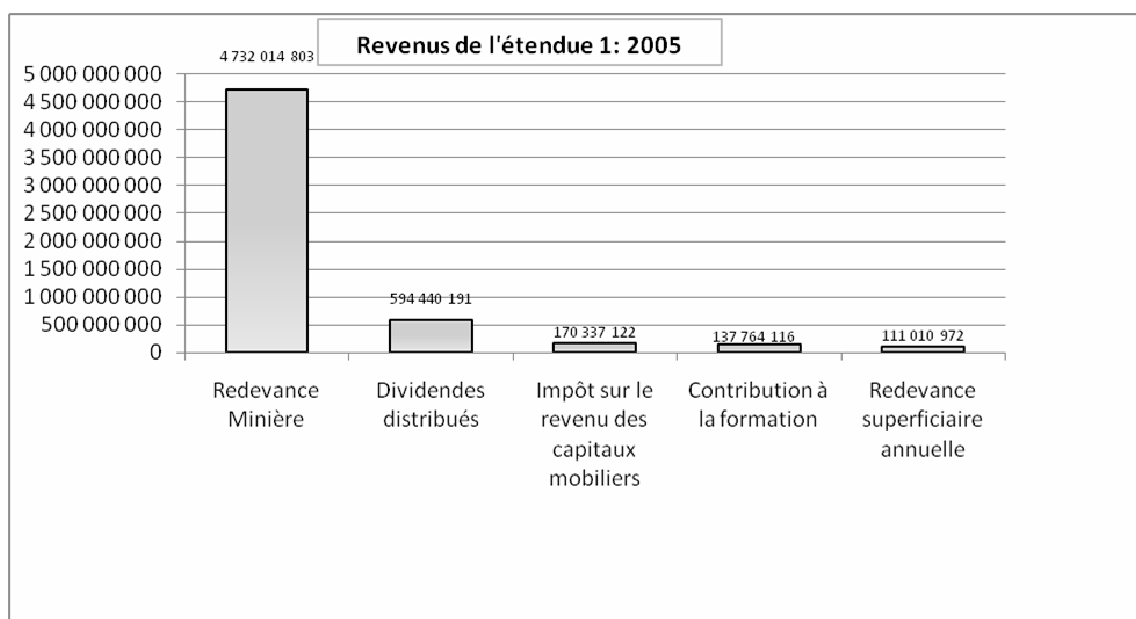
## PUBLICATION DES REVENUS ISSUS DES INDUSTRIES EXTRACTIVES

## Revenus de l'année: 2005

Nature des revenus	Montants en FCFA			Commentaires
	Déclarat° Sociétés	Déclarat° Etat	Ecart	
<b>REVENUS DE L'ETENDUE 1</b>				
<i>Revenus directs issus des industries extractives (déclaration obligatoire)</i>				
Redevance Minière	4 732 014 803	4 732 014 803	0	Calculée en fonction de la valeur des matières extraites et vendues
Dividendes distribués	594 440 191	594 440 191	0	Part de l'Etat dans les bénéfices distribués
Impôt sur le revenu des capitaux mobiliers	169 703 789	170 337 122	633 333	Impôt dû par les bénéficiaires des bénéfices distribués
Contribution à la formation	113 084 116	137 764 116	24 680 000	Redevance destinée à la formation du personnel de l'Administration des Mines et Géologie
Redevance superficière annuelle	100 004 500	111 010 972	11 006 472	Calculée en fonction de l'étendue des périmètres objet de la recherche ou de l'exploitation
<b>TOTAL REVENUS DE L'ETENDUE 1</b>	<b>5 709 247 399</b>	<b>5 745 567 204</b>	<b>36 319 805</b>	

REVENUS DE L'ETENDUE 2	Montants en FCFA			Commentaires
	Sociétés	Etat	Ecart	
<i>Revenus subsidiaires induits par les industries extractives (déclaration optionnelle)</i>				
Droits de Douanes et taxes assimilées	380 232 841	336 052 887	-44 179 954	Droits d'entrée de matières et fournitures sur le territoire
Précompte BIC	126 744 513	105 689 412	-21 055 101	Retenue pour le compte de l'Etat sur factures fournisseurs au titre de l'impôt sur les bénéfices.
TVA, retenue à la source (et TVA facturée)	326 218 894	322 086 230	-4 132 664	Retenue pour le compte de l'Etat de la TVA sur factures fournisseurs
IJTS	1 307 062 022	1 292 842 572	-14 219 450	Impôt dû par le personnel, retenu à la source et reversé à l'Etat
Autres (vignettes, pénalités, retenues / jetons de présence, CNSS...)	35 396 020	3 910 010	-31 486 010	Diverses contributions de l'étendue 2
<b>TOTAL REVENUS DE L'ETENDUE 2</b>	<b>2 175 654 290</b>	<b>2 060 581 111</b>	<b>-115 073 179</b>	
<b>TOTAL REVENUS DE L'ANNEE</b>	<b>7 884 901 689</b>	<b>7 806 148 315</b>	<b>-78 753 374</b>	

## Représentation graphique des revenus 2005 (Déclaration de l'Etat)



**PUBLICATION REVENUS 2006**



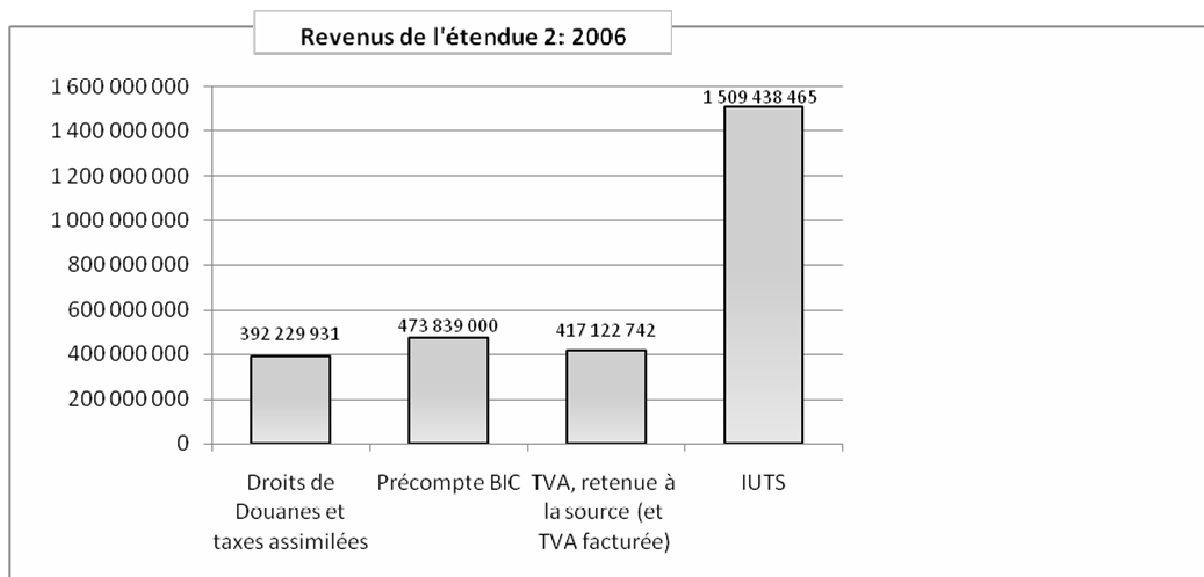
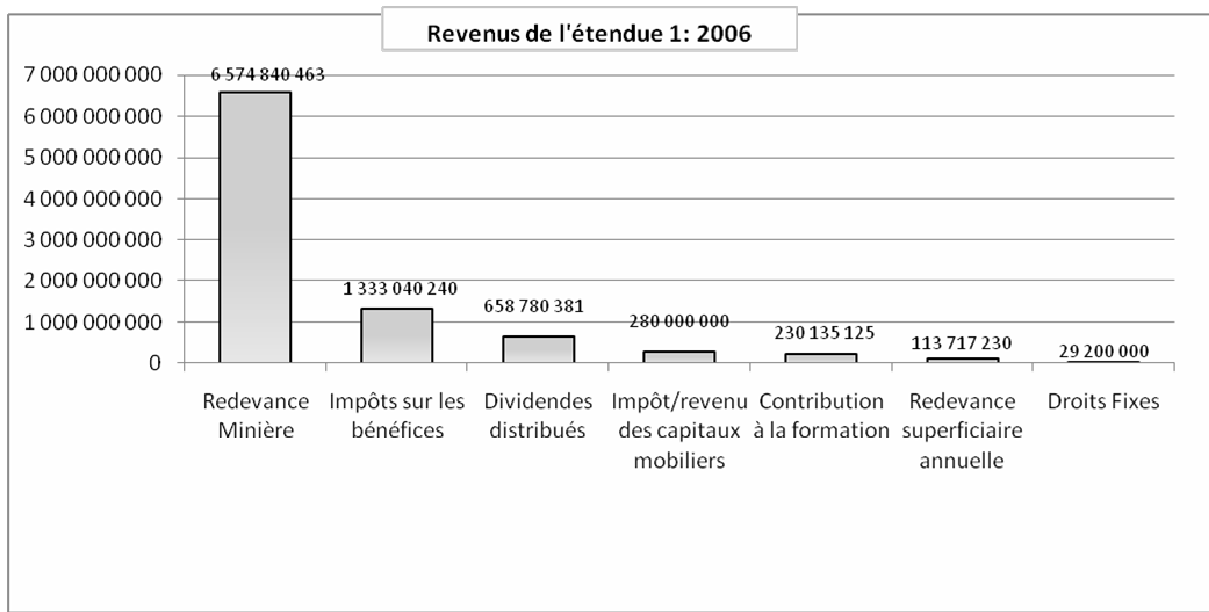
## ITIE - Niger

## PUBLICATION DES REVENUS ISSUS DES INDUSTRIES EXTRACTIVES

Revenus de l'année: 2006

Nature des revenus	Montants en FCFA			Commentaires
	Déclarat° Sociétés	Déclarat° Etat	Ecart	
<b>REVENUS DE L'ETENDUE 1</b> <i>Revenus directs issus des industries extractives (déclaration obligatoire)</i>				
Redevance Minière	6 574 840 463	6 574 840 463		Calculée en fonction de la valeur des matières extraites et vendues
Impôts sur les bénéfices	1 333 040 240	1 333 040 240		Il s'agit d'un pourcentage des bénéfices réalisés par les sociétés
Dividendes distribués	658 780 381	658 780 381		Part de l'Etat dans les bénéfices distribués
Impôt sur le revenu des capitaux mobiliers	280 000 000	280 000 000		Impôt dû par les bénéficiaires des bénéfices distribués
Contribution à la formation	252 124 047	230 135 125	-21 988 922	Redevance destinée à la formation du personnel de l'Administration des Mines et Géologie
Redevance superficielle annuelle	123 107 420	113 717 230	-9 390 190	Calculée en fonction de l'étendue des périmètres objet de la recherche ou de l'exploitation
Droits Fixes	17 200 000	29 200 000	12 000 000	Liés à l'attribution, à la prolongation, au renouvellement de permis de recherche et toute autre mutation de titre minier
<b>TOTAL REVENUS DE L'ETENDUE 1</b>	<b>9 239 092 551</b>	<b>9 219 713 439</b>	<b>-19 379 112</b>	
<b>REVENUS DE L'ETENDUE 2</b> <i>Revenus subsidiaires induits par les industries extractives (déclaration optionnelle)</i>				
Droits de Douanes et taxes assimilées	409 492 215	392 229 931	-17 262 284	Droits d'entrée de matières et fournitures sur le territoire
Précompte BIC	493 451 089	473 839 000	-19 612 089	Retenue pour le compte de l'Etat sur factures fournisseurs au titre de l'impôt sur les bénéfices.
TVA, retenue à la source (et TVA facturée)	450 639 119	417 122 742	-33 516 377	Retenue pour le compte de l'Etat de la TVA sur factures fournisseurs
IUTS	1 568 481 306	1 509 438 465	-59 042 841	Impôt dû par le personnel, retenu à la source et reversé à l'Etat
<b>TOTAL REVENUS DE L'ETENDUE 2</b>	<b>2 922 063 729</b>	<b>2 792 630 138</b>	<b>-129 433 591</b>	
<b>TOTAL REVENUS DE L'ANNEE</b>	<b>12 161 156 280</b>	<b>12 012 343 577</b>	<b>-148 812 703</b>	

## Représentation graphique des revenus 2006 (Déclaration de l'Etat)



#### **IV. ANALYSE GLOBALE DES ECARTS**

#### IV. ANALYSE GLOBALE DES ECARTS

Causes des écarts		Incidences (1)	
		2005	2006
1 -	Les déclarations de certaines entités de l'Etat n'ont pas couvert tous les revenus versés par les sociétés visées par la collecte des données sur la période 2005 - 2006.	- 37 287 632	-2 624 248
2 -	Certaines déclarations sont globales. Les détails permettant l'explication des écarts n'ont pas été fournis par les entités déclarantes.	- 95 777 964	- 83 423 131
3 -	Certaines sociétés visées par la collecte n'ont pas déclaré la totalité des paiements effectués.	87 917 815	27 702 064
4 -	On relève des différences dans les paiements/revenus déclarés par les entités.	- 33 605 593	- 53 113 623
5 -	Certains écarts sont dus au décalage entre l'année de paiement et l'année d'encaissement (application de la règle de comptabilité de caisse).	-	-37 353 765
<b>Totaux des écarts</b>		<b>- 78 753 374</b>	<b>- 148 812 703</b>

(1) Le signe (-) pour les déclarations de l'Etat inférieures à celles des sociétés  
Le signe (+) pour les déclarations de l'Etat supérieures à celles des sociétés

**V. REMARQUES SUR LA COLLECTE ET LA PUBLICATION  
DES DONNEES**

## **V. REMARQUES SUR LA COLLECTE ET LA PUBLICATION DES DONNEES**

### **5.1 Collecte des données**

- Certaines déclarations sont présentées par année sans tri par Société. De plus, les sigles « AGMDC » et « Société SML » sont utilisés pour la même Société ;
- Des impôts ou taxes n'ont pas été déclarés sur les formulaires appropriés ;
- Certains revenus ont été déclarés par plusieurs entités de l'Etat ;
- Il est fait usage d'abréviations non déchiffrables dans des déclarations (voir fiches « Autres » 2005 et 2006).
- Des erreurs d'imputation sont relevées sur certaines déclarations ;
- Certaines déclarations sont globales. Les détails des paiements ne sont pas fournis.
- Des sociétés n'ont pas rempli toutes les fiches de déclarations notamment :
  - Précompte BIC ;
  - TVA ;
  - Douanes ;
  - Droits d'enregistrement et de timbre ;
  - Autres (Vignettes, pénalités, retenues sur jetons de présence, CNSS, ) ;
- Certaines déclarations n'ont pas été faites selon le principe de la comptabilité de caisse.

### **5.2 Publication des données**

Suite à la réunion de présentation du rapport provisoire, les membres du Comité National de Concertation ont demandé que la publication des données fasse état des déclarations des sociétés, celles de l'Etat, et les écarts.

A notre avis, cette forme de présentation n'est pas aisément compréhensible par un public non averti et peut susciter des controverses.

**VI. RECOMMANDATIONS**

## **VI - RECOMMANDATIONS**

### **6.1 Procédures de collecte et déclarations des entités**

- Pour le lancement de la collecte, il y a lieu de bien identifier au préalable les entreprises concernées par la période ;
- L'ITIE -Niger doit prendre des dispositions pour assurer une bonne compréhension des modèles de déclaration par les entités déclarantes ;
- Les déclarations doivent être triées par Société et par nature de redevance ou autres contributions par les entités déclarantes de l'Etat;
- Il y a lieu de toujours utiliser le même sigle ou dénomination pour une Société ;
- Les annexes aux déclarations doivent porter l'exacte dénomination des impôts, taxes, redevances ou autres contributions et comporter tous les détails nécessaires à l'identification de chaque paiement/revenu (date, titre de paiement ou de recette, montant par opération, montant total, ...);
- Les déclarations ne doivent pas comporter d'abréviations incompréhensibles pour le commun des utilisateurs ;
- Les entités déclarantes doivent remplir toutes les rubriques du formulaire de déclaration et porter la mention « Néant » pour les rubriques au titre desquelles elles n'ont pas de données à déclarer ;
- Ne déclarer que les encaissements et les décaissements réels au titre de la période concernée selon le principe de la comptabilité de caisse.

### **6.2 Contrôle des déclarations**

Mettre en œuvre les prérogatives du MME au titre des audits des sociétés minières avec notamment contrôle des bases imposables pour les différents impôts.

### **6.3 Niveau du seuil de matérialité**

Le niveau du seuil de matérialité fixé à 10 millions par l'ITIE - Niger nous semble pertinent. Il correspond actuellement à environ 1‰ de la contribution totale du secteur.



#### **6.4 Champ à couvrir par les prochaines missions de vérification et périodités**

Il y a lieu de procéder à la collecte et à la réconciliation des données des années 2007 et 2008 dans le courant du 3<sup>ème</sup> trimestre 2009 afin de rattraper le retard actuel.

Pour les années ultérieures, engager la procédure au plus tard à fin juin de l'année N+1.

#### **6.5 Publication des données**

Pour une bonne information du public, la publication doit porter sur des données probantes, c'est-à-dire après retraitement des écarts.

Pour ce faire, on pourrait retenir les principes suivants :

- Ne déclarer que le montant jugé le plus probant par rubrique ;
- Lorsque des paiements et des revenus n'ont pu être réconciliés au titre d'une rubrique par manque de détails ou de précisions suffisantes, il y a lieu de considérer comme plus probant, le total des données déclarées (en paiements et/ ou en revenus) sous tendues par des précisions suffisantes ;
- En cas d'absence de précision de part et d'autre, les données déclarées par l'Etat doivent être retenues.

**VII OPINION DE L'EXPERT INDEPENDANT**

## OPINION DE L'EXPERT INDEPENDANT

Nous avons procédé à l'examen des données collectées par le sous-comité « Collecte et Audit ». Nous avons examiné aussi les états de réconciliation établis et intégrés au rapport provisoire de collecte et rapprochement des revenus miniers dans le cadre de l'ITIE - version décembre 2008.

Nous avons enfin procédé à une nouvelle réconciliation des paiements et des revenus pour les années 2005 et 2006 et pour tous les revenus non frappés par le seuil de matérialité.

De ces examens, il ressort que, nonobstant quelques erreurs manifestes de procédure, les données globales sont probantes et représentent de façon significative le niveau des paiements et des revenus déclarés par les différentes entités.

## **VIII. ANNEXES**

- *Modèle de tableau de saisie des paiements pour l'entité déclarante de la Société ;*
- *Modèle de tableau de saisie des revenus pour l'entité déclarante de l'Etat nigérien ;*
- *Modèle de réconciliation des données ;*
- *Modèle de publication des résultats.*

**Modèle de tableau de saisie des paiements pour l'entité déclarante de la Société**

**MODELE DE TABLEAU DE SAISIE DES PAIEMENTS POUR L'ENTITE DECLARANTE DE LA SOCIETE**

**Date:** .....

**Entité déclarante de la Société:** .....

**Bénéficiaire des paiements (MME ou DGI ou Douanes ou SOPAMIN, .....):** .....

**Année des paiements:** .....

<b>PAIEMENTS DE L'ETENDUE 1</b>		
Nature des paiements	Bénéficiaires	Valeurs en FCFA
Redevance Minière	DGI	
ISB (IC/BIC)	DGI	
Dividendes	SOPAMIN	
Impôt sur le revenu des capitaux mobiliers	DGI	
Contribution à la formation	MME	
Redevance superficière annuelle	MME	
Droits Fixes	MME	
Dépenses engagées par l'Etat	TRESOR	
Autres contributions	DGI	
<b>TOTAL PAIEMENTS DE L'ETENDUE 1</b>		

<b>PAIEMENTS DE L'ETENDUE 2</b>		
Nature des paiements	Bénéficiaires	Valeurs en FCFA
Droits de Douanes et taxes assimilées	Douanes	
Taxe immobilière	DGI	
Précompte BIC	DGI	
TVA, retenue à la source (et TVA facturée)	DGI	
IUTS	DGI	
Droits de timbre, d'enregistrement, d'immatriculation et publicité foncière	DGI	
Autres (vignettes, pénalités, retenues sur jetons de présence, CNSS...)	DGI	
<b>TOTAL PAIEMENTS DE L'ETENDUE 2</b>		

<b>TOTAL PAIEMENTS DE L'ETENDUE 1 ET DE L'ETENDUE 2</b>		
---	--	--

**NOTA :**

Les annexes aux déclarations doivent porter l'exacte dénomination des impôts, taxes, redevances ou autres contributions et comporter tous les détails nécessaires à l'identification de chaque paiement/revenu (date, titre de paiement ou de recette, montant par opération, montant total, ...)

**Modèle de tableau de saisie des revenus pour l'entité déclarante de l'Etat nigérien**

## MODELE DE TABLEAU DE SAISIE DES REVENUS POUR L'ENTITE DECLARANTE DE L'ETAT NIGERIEN

**Entité déclarante de l'Etat (MME ou DGI ou Douanes ou SOPAMIN, ...):** .....

**Société:** .....

**Date:** .....

**Année de perception des revenus:** .....

<b>REVENUS DE L'ETENDUE 1</b>		
Nature des revenus	Bénéficiaires	Valeurs en FCFA
Redevance Minière	DGI	
ISB (IC/BIC)	DGI	
Dividendes	SOPAMIN	
Impôt sur le revenu des capitaux mobiliers	DGI	
Contribution à la formation	MME	
Redevance superficière annuelle	MME	
Droits Fixes	MME	
Dépenses engagées par l'Etat	TRESOR	
Autres contributions	DGI	
<b>TOTAL REVENUS DE L'ETENDUE 1</b>		

<b>REVENUS DE L'ETENDUE 2</b>		
Nature des revenus	Bénéficiaires	Valeurs en FCFA
Droits de Douanes et taxes assimilées	Douanes	
Taxe immobilière	DGI	
Précompte BIC	DGI	
TVA, retenue à la source (et TVA facturée)	DGI	
IUTS	DGI	
Droits de timbre, d'enregistrement, d'immatriculation et publicité foncière	DGI	
Autres (vignettes, pénalités, retenues sur jetons de présence, CNSS...)	DGI	
<b>TOTAL REVENUS DE L'ETENDUE 2</b>		

<b>TOTAL REVENUS DE L'ETENDUE 1 ET DE L'ETENDUE 2</b>	
---	--

**NOTA :**

Les annexes aux déclarations doivent porter l'exacte dénomination des impôts, taxes, redevances ou autres contributions et comporter tous les détails nécessaires à l'identification de chaque paiement/revenu (date, titre de paiement ou de recette, montant par opération, montant total, ...)



## **Modèle de réconciliation des données**

## ITIE - NIGER

## Réconciliation des déclarations des entités (Etat, Sociétés)

Sociétés : .....

Année des paiements/Perceptions: .....

**FLUX DE L'ETENDUE 1**

Nature des flux	Bénéficiaires	Montants en FCFA		
		Sociétés	Etat	Ecart
Redevance Minière	DGI			
ISB (IC/BIC)	DGI			
Dividendes	SOPAMIN			
Impôt sur le revenu des capitaux mobiliers	DGI			
Contribution à la formation	MME			
Redevance superficielle annuelle	MME			
Droits Fixes	MME			
Dépenses engagées par l'Etat	TRESOR			
Autres contributions	DGI			
<b>TOTAUX FLUX DE L'ETENDUE 1</b>				

**FLUX DE L'ETENDUE 2**

Nature des flux	Bénéficiaires	Montants en FCFA		
		Sociétés	Etat	Ecart
Droits de Douanes et taxes assimilées	Douanes			
Taxe immobilière	DGI			
Précompte BIC	DGI			
TVA, retenue à la source (et TVA facturée)	DGI			
IUTS	DGI			
Droits de timbre, d'enregistrement, d'immatricul et publicité foncière	DGI			
Autres (vignettes, pénalités, retenues : jetons de présence, CNSS...)	DGI			
<b>TOTAUX FLUX DE L'ETENDUE 2</b>				

<b>TOTAUX FLUX DE L'ETENDUE 1 ET DE L'ETENDUE 2</b>			
---	--	--	--

**Modèle de publication des résultats**

## ITIE - Niger

## PUBLICATION DES REVENUS ISSUS DES INDUSTRIES EXTRACTIVES

## Revenus de l'année:

Nature des revenus	Montants en FCFA			Commentaires
	Déclarat° Sociétés	Déclarat° Etat	Ecart	
<b>REVENUS DE L'ETENDUE 1</b>				
<i>Revenus directs issus des industries extractives (déclaration obligatoire)</i>				
Redevance Minière				Calculée en fonction de la valeur des matières extraites et vendues
Impôts sur les bénéfices				Il s'agit d'un pourcentage des bénéfices réalisés par les sociétés
Dividendes distribués				Part de l'Etat dans les bénéfices distribués
Impôt sur le revenu des capitaux mobiliers				Impôt dû par les bénéficiaires des bénéfices distribués
Contribution à la formation				Redevance destinée à la formation du personnel de l'Administration des Mines et Géologie
Redevance superficielle annuelle				Calculée en fonction de l'étendue des périmètres objet de la recherche ou de l'exploitation
Droits Fixes				Liés à l'attribution, à la prolongation, au renouvellement de permis de recherche et toute autre mutation de titre minier
Dépenses engagées par l'Etat				Dépenses engagées par l'Etat sur le périmètre avant l'octroi du permis et remboursées par la compagnie
Autres contributions				Diverses contributions de l'étendue 1
<b>TOTAUX REVENUS DE L'ETENDUE 1</b>				
<b>REVENUS DE L'ETENDUE 2</b>				
<i>Revenus subsidiaires induits par les industries extractives (déclaration optionnelle)</i>				
Droits de Douanes et taxes assimilées				Droits d'entrée de matières et fournitures sur le territoire
Taxe immobilière				Taxe établie sur les propriétés bâties telles que maisons, fabriques, manufactures, ...
Précompte BIC				Retenue pour le compte de l'Etat sur factures fournisseurs au titre de l'impôt sur les bénéfices.
TVA, retenue à la source (et TVA facturée)				Retenue pour le compte de l'Etat de la TVA sur factures fournisseurs
IUTS				Impôt dû par le personnel, retenu à la source et reversé à l'Etat
Droits de timbre, d'enregistrement, d'immatricul. et publicité foncière				Droits et taxes sur certains actes des sociétés
Autres (vignettes, pénalités, retenues / jetons de présence, CNSS...)				Diverses contributions de l'étendue 2
<b>TOTAUX REVENUS DE L'ETENDUE 2</b>				
<b>TOTAUX REVENUS DE L'ANNEE</b>				